

*Question présentée par la députée :  
Mme Anne Marie von Arx-Vernon*

*Date de dépôt : 14 novembre 2012*

## **Question écrite urgente**

**Le Conseil d'Etat joue-t-il les « réducteurs de têtes » en supprimant l'Office des droits humains ?**

**En période de crise, les droits humains ne sont pas un luxe, ils sont une absolue nécessité !**

*Françoise Tulkens*

*Ancienne Vice-Présidente de la Cour européenne des droits de l'homme*

(Propos tenus lors de son discours dans le cadre de la soirée des 10 ans de l'Association TRIAL à Genève le 10 novembre 2012)

Au moment où la Suisse, par la voix de sa conseillère fédérale Mme Simonetta Sommarugga, lance le 18 octobre dernier à Berne un plan national de lutte contre la traite des êtres humains pour 2013 et qu'elle compte sur les cantons pour être plus actifs dans ce domaine ;

au moment où un deuxième rapport sur le Mécanisme genevois de coopération administrative de lutte contre la traite des êtres humains va être présenté au Grand Conseil ;

au moment où Genève adopte une nouvelle constitution qui propose de renforcer les droits fondamentaux ;

Au moment où l'Office des droits humains de Genève est reconnu comme une structure appréciée et respectée par la Confédération qui en propose le modèle dans d'autres cantons ;

au moment où au Conseil des Droits de l'Homme, lors de l'Examen périodique universel, la Suisse est critiquée pour son peu d'action face aux discriminations ;

au moment où le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) interpelle Genève au sujet de brutalités policières (<http://www.cpt.coe.int/documents/che/2012-26-inf-fra.htm>);

le Conseil d'Etat joue les « réducteurs de têtes » en supprimant l'Office des droits humains.

***Ma question :***

***Comment le Conseil d'Etat peut-il justifier la suppression de l'Office des droits humains alors que le porte-parole du département de la sécurité a indiqué que cette suppression n'était pas motivée par un argument budgétaire et comment entend-t-il poursuivre le travail élaboré de façon satisfaisante et transversale afin de poursuivre la défense des droits humains à Genève, notamment dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains?***